



Société Archéologique et Historique de Chelles

Fondée en 1904, la Société Archéologique et Historique de Chelles, a pour objet de propager le goût des recherches historiques et archéologiques, et de s'occuper de tout ce qui concerne l'étude, la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique, historique et ethnographique de la ville et des cantons de Chelles

La cotisation annuelle donne droit au service du bulletin, à l'information sur les activités de la société et la participation aux sorties organisées pour les sociétaires. Cette cotisation est valable pendant l'année calendaire en cours à la date du règlement.

Cotisation 2025

Monsieur, Madame,

Nom(s) : Prénom(s) :

Adresse :
.....

Courriel :

Téléphone :

Renouvelez ou déclarez adhérer à la Société Archéologique et Historique de Chelles et règlez le montant de la cotisation pour l'année en cours, soit :

- 28 € pour une Personne seule - 15 € Étudiants et chômeurs (sur justificatifs)
- 35 € pour un Couple avec 1 Bulletin - 56 € pour un Couple avec 2 Bulletins
- 30 € Pour une Association Partenaire
- 100 € Pour une Entreprise Chelloise

- Par chèque bancaire
- Par paiement par carte en ligne sur : <https://www.helloasso.com/associations/s-a-h-c-societearcheologique-et-historique-de-chelles/>
- Par virement bancaire : IBAN : FR76 1870 6000 0010 8625 9500 036
BIC : AGRIFRPP887 – Indiquer dans le libellé votre nom et SAHC 2024
- En espèces

Chaque paiement donne lieu à un reçu fiscal.

à le

Signature :

Bulletin d'adhésion à remettre à un membre de la S.A.H.C. de votre connaissance, ou à faire parvenir à :

Société Archéologique et Historique de Chelles
Mairie de Chelles
Hôtel de ville - Parc Emile Fouchard
77505 CHELLES Cedex

En remplissant ce bulletin, vous reconnaissez avoir pris connaissance du Règlement Européen sur la Protection des Données (bouton RGPD – Signet Adhésion).